



4. Acceptation d'un don pour le budget annexe
5. Acceptation d'un don pour le budget annexe
6. Acceptation d'un don pour le budget annexe
7. Divers

## **DECISIONS**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023.	Adopté à l'unanimité
2. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 du centre de gestion du Bas-Rhin	Adopté à l'unanimité
2. Personnel : Création d'un poste d'aide-soignant à temps plein à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Adopté à l'unanimité
3. Acceptation d'un don pour le budget annexe	Adopté à l'unanimité
4. Acceptation d'un don pour le budget annexe	Adopté à l'unanimité
5. Acceptation d'un don pour le budget annexe	Adopté à l'unanimité

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023.**

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023, préalablement diffusé, est approuvé à l'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine					
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine					
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

## 2. Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG 67

Rapporteur : Olivier SOHLER Président

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26, non encore codifié ;
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
- Vu le contrat d'assurance des risques statutaire mis en place par le Centre de Gestion du Bas-Rhin au 1<sup>er</sup> janvier 2024, en application de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

### Considérant que :

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mis en place un contrat d'assurance des risques statutaires, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027, à destination des collectivités et établissements du département.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de contrat d'assurance des risques statutaire, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Assureur : GMF VIE ;
- Courtier : RELYENS SPS ;
- Durée du contrat : 4 ans avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois ;
- Contrat en capitalisation ;
- Respect du statut dans son intégralité (notamment prise en compte du remboursement des frais médicaux aux frais réels, pas d'exclusion de risques) à l'exception du décès pour lequel seuls les éléments intégrés à l'assiette de cotisation seront indemnisés ;
- Base de remboursement couvrant les obligations statutaires de l'employeur à l'égard de ses agents à l'exception du décès pour lequel seuls les éléments intégrés à l'assiette de cotisation seront pris en charge

DECIDE de s'assurer pour les garanties :

### //CNRACL//

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la CNRACL :

- Risques garantis : Décès, Congé pour invalidité temporaire imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité (y compris les congés pathologiques, adoption, paternité et accueil de l'enfant), Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office, Invalidité temporaire, Infirmité de guerre et maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations ;
- Conditions : 4,63% de la masse salariale assurée avec une franchise de 20 jours fixe par arrêt sur l'ensemble des indemnités journalières des garanties Congé pour invalidité temporaire imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité.

### //IRCANTEC//

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des Agents Non-Titulaires

---

**Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER**

**☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : [mairie@scherwiller.fr](mailto:mairie@scherwiller.fr)**

- Risques garantis : Congé pour invalidité temporaire imputable au service, Grave Maladie, Maternité (y compris les congés pathologiques, adoption, paternité et accueil de l'enfant), Maladie ordinaire, Temps partiel thérapeutique ;
- Conditions : 1,27% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire.

APPROUVE que chaque collectivité ou chaque établissement public adhérent au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion sera redevable au Centre de Gestion d'une contribution « assurance statutaire » fixée comme suit et selon les modalités suivantes :

- Taux : 3%
- Assiette : le montant des cotisations acquittées par la collectivité ou l'établissement public auprès de l'assureur dans le cadre du marché.
- Modalités : le recouvrement sera émis sur l'année n+1 sur la base des cotisations acquittées par les collectivités sur l'année (n).

AUTORISE le Président à signer la convention et les documents s'y rapportant.

### ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine					
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine					
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

### 3. Personnel : création d'un poste d'aide-soignant à temps plein à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Rapporteur : Olivier SOHLER Président

Suite à la poursuite de disponibilité pour convenances personnelles d'une aide-soignante, il nous faut créer ce poste pour pourvoir à son remplacement.

Il est proposé, au Conseil d'Administration,

la création d'un emploi permanent d'aide-soignant à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

**DECIDE** la création d'un emploi permanent d'aide-soignant à temps complet en qualité de non titulaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

#### ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine					
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine					
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

#### 4. Acceptation d'un don pour le budget annexe

Rapporteur : Olivier SOHLER Président

Suite aux recettes engendrées par les représentations de sa section théâtre en 2023, la chorale Ste Cécile de Scherwiller a souhaité faire un don de 1 500 € au profit de l'EHPAD.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

**DECIDE** l'acceptation du don d'un montant de 1 500 €

**DECIDE** l'intégration de la valeur du don d'un montant de 1 500 € au 7718

**EXPRIME** ses chaleureux remerciements à la chorale Ste Cécile de Scherwiller ;

**CHARGE** M. Olivier SOHLER, Président, de leur transmettre les remerciements.

#### ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine					
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine					
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		

**Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER**

**☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : [mairie@scherwiller.fr](mailto:mairie@scherwiller.fr)**

MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

## 5. Acceptation d'un don pour le budget annexe

Rapporteur : Olivier SOHLER Président

M. DIETSCHÉ a souhaité faire un don de 200 € pour l'EHPAD

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

**DECIDE** l'acceptation du don d'un montant de 200 €

**DECIDE** l'intégration de la valeur du don d'un montant de 200 € au 7718

**EXPRIME** ses chaleureux remerciements à M. DIETSCHÉ ;

**CHARGE** M. Olivier SOHLER, Président, de lui transmettre les remerciements.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine					
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine					
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

## 6. Acceptation d'un don pour le budget annexe

Rapporteur : Olivier SOHLER Président

La soirée « E Frierhohr fer unseri Sproch », organisée par « les Amis d'Odile » et qui a eu lieu le 14 avril 2023, a engendré une recette de 778,40 € au profit de l'EHPAD.

Cette délibération annule et remplace celle du 11 juillet 2023 annonçant initialement un montant de 788,40 €.

Le Conseil d'Administration, après en en avoir délibéré,

**DECIDE** l'acceptation du don d'un montant de 778,40 €

**DECIDE** l'intégration de la valeur du don d'un montant de 778,40 € au 7718

**EXPRIME** ses chaleureux remerciements à l'association « Les amis d'Odile » organisateur de cette soirée ;

**CHARGE** M. Olivier SOHLER, Président, de leur transmettre les remerciements.

## ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine					
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine					
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie					
JEHL Clémentine		Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
MARCOT Albert			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

## 7. Divers



Mesdames Régine DIETRICH et Claudine GUILLEMIN entrent en séance

- Nouvelles admissions en hébergement permanent :
  - M. BERTSCH J-Paul le 06/12/2023
  - M. MARBACH Pierre le 08/12/2023
- Montant du don de l'ARA :
  - Le don de l'association des bénévoles est finalement de 10 016.42 €
- Fête de Noël des anciens de la Commune
  - Mme Régine DIETRICH donne les informations pour la bonne organisation de la fête et sollicite les membres du CCAS pour le service
  - Au vu de la situation sanitaire actuelle, le port du masque est souhaité pour celles et ceux qui assureront le service.
- Fête de Noël des résidents de l'EHPAD
  - Est prévue jeudi 14 décembre
  - 5 membres du CCAS seront présentes au repas
  - Les cadeaux de Noël sont quasiment terminés et seront distribués lors de cette fête

Le Président clôt la séance à 19h00 et souhaite de joyeuses fêtes à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration

**Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER**

**☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : [mairie@scherwiller.fr](mailto:mairie@scherwiller.fr)**

<p>SCHERWILLER, le 10 janvier 2024</p> <p>Le Secrétaire de Séance</p>  <p>Annick SUTTER</p>	<p>SCHERWILLER, le 10 janvier 2024</p> <p>Le Président de séance</p>  <p>Olivier SOHLER</p>
--	---

SOUS-PREFECTURE  
12 JAN. 2024  
67 SELESTAT-ERSTEIM